

Lettre au père Noël

Cher père Noël,

Il y a déjà très longtemps que je t'ai écrit, probablement au moins cinq décennies. Après toutes ces années, ne sachant plus à qui m'adresser pour que le cri du cœur des enseignantes et enseignants soit entendu et compris, j'ai pensé t'écrire à nouveau.

Tu sais, depuis bientôt six ans, mon nouveau rôle, celui de présidente à mon syndicat local, fait en sorte que je prenne maintenant soin du personnel enseignant, d'où ma lettre aujourd'hui.

De fait, tu remarqueras, dans cette lettre, mon souci de t'expliquer toute la détresse et l'épuisement vécus chez les enseignantes et les enseignants. Sache, père Noël, que les enseignantes et enseignants sont des profs de cœur qui aiment leurs élèves presque comme les leurs et qu'ils ne suffisent plus à la tâche.

Père Noël, les profs ont besoin de sollicitude, de reconnaissance et d'empathie. Les profs ont besoin de soutien, de présence et de réconfort. Père Noël, je t'en conjure, les enseignantes et enseignants sont à bout de souffle. Il faut trouver des solutions pour que leur quotidien soit plus doux.

C'est donc pour toutes ces raisons, père Noël, que je souhaite pour Noël, cette année :

- ◇ Que la tâche du personnel enseignant du préscolaire soit allégée et qu'il dispose de plus de temps pour préparer sa formation et l'éveil avec ses élèves ;
- ◇ Que le personnel enseignant du primaire voit diminuer le temps d'enseignement et que certaines tâches soient confiées à d'autres catégories d'emploi ;
- ◇ Que le personnel enseignant spécialiste du primaire ait une tâche éducative revue en fonction du nombre de groupes et d'écoles ;
- ◇ Que le personnel enseignant orthopédagogue ait un maximum d'élèves à suivre et de titulaires avec qui collaborer ;
- ◇ Que le personnel enseignant à temps partiel ait un pourcentage des autres tâches prévues à la tâche éducative proportionnelle au temps de présentation des cours et leçons ;
- ◇ Que le personnel enseignant du secondaire puisse plafonner le nombre de périodes de cours et leçons et qu'il puisse ajuster son temps moyen d'enseignement ;

DANS CE BULLETIN

Lettre au père Noël	1
Tournée FGA	2
Bonne retraite Michel!	3
Le temps de la retraite est arrivé pour votre conseiller	4
Taux de cotisation au RREGOP et évaluation actuarielle	4
Contenu des journées pédagogiques	5
Offre de formation « Tout cela n'est pas dans ta tête »	6
Entente sur les griefs relative au paiement des jours fériés pour les suppléantes et suppléants occasionnels	6
Concours L'Outil de travail quotidien 2023-2024	7
Cotisation au Fonds de solidarité FTQ	7
Mandat à l'éducation préscolaire	8
Capsule du comité sociopolitique	8
Rabais aux membres 2022-2024	9
La trousse AGIR ENSEMBLE! La violence conjugale, c'est aussi notre affaire	10
Mouvement ACTES : œuvre collective et Réseau national	11
Capsule linguistique	12

- ◇ Que le personnel enseignant de l'éducation des adultes ait un minimum d'heures pour faire le suivi pédagogique lié à sa spécialité ;
- ◇ Que le personnel enseignant en formation professionnelle ait du temps pour les activités de promotion de programmes ;
- ◇ Que ces enseignantes et enseignants soient considérés de manière équitable en abolissant la clause 13-10.08 qui est discriminatoire pour les enseignants d'opération de machinerie lourde et de mécanique de véhicules lourds.

Finalement, père Noël, il faudrait donner de l'air aux enseignantes et enseignants en augmentant le temps personnel mis à leur disposition. Père Noël, les enseignantes et enseignants sont très professionnels et ils apprécieraient le respect de leur autonomie professionnelle. Voici ce qui ferait en sorte qu'ils se sentent reconnus à leur juste valeur :

- Avoir plus de latitude pour faire du télétravail;
- Prévoir que le dépassement de la tâche éducative soit payé à 150 %;
- Revoir et bonifier la rémunération lors de suppléance;
- Verser une somme de 100 \$ pour certains formulaires requis pour un élève et ajouter des jours de congé de maladie.

Père Noël, tu sais probablement que l'on vit actuellement en éducation un grave problème de pénurie de personnel. Pour cette raison, nous avons besoin de rendre plus attractive la profession enseignante.

Ainsi, je souhaite que les enseignantes et enseignants à

statut précaire puissent avoir des contrats à temps partiel bonifiés par de la suppléance, qu'on réduise la durée prévue pour le déclenchement des contrats à temps partiel et qu'un meilleur accompagnement des enseignantes et enseignants soit fait au début de leur carrière.

Tu sais, père Noël, qu'une bonne façon de contrer la pénurie est de retenir nos enseignantes et enseignants expérimentés, qui malheureusement, quittent de manière prématurée (actuellement). Père Noël, pour nos enseignantes et enseignants en fin de carrière, fais qu'il y ait plus de jours de congé pour affaires personnelles pour que ceux-ci aient du répit dans les moments plus difficiles. Je souhaite aussi que notre gouvernement et que nos centres de services scolaires entendent le cri du cœur et le besoin urgent d'améliorer les conditions de travail des enseignantes et enseignants. Tu sais, père Noël, les **enseignantes et enseignants sont là** pour l'éducation, **ils sont là** pour le bien de leurs élèves, **ils sont là** pour enseigner !

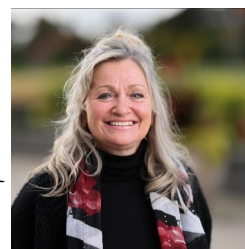
Merci à l'avance de ton écoute et de ton aide pour améliorer les conditions d'exercice des enseignantes et enseignants à bout de souffle. Peut-être que si c'est toi qui interelles monsieur Drainville, il comprendra.

Je demeurerai attentive au moindre signe de ta part, père Noël, et te souhaite une merveilleuse nuit de Noël!

Natacha Blanchet

Présidente

natacha.blanchet@sega.ca



Tournée FGA

En octobre dernier, Lisa Fournier, responsable du secteur de l'éducation des adultes au conseil d'administration et moi-même, avons visité les points de services de l'éducation des adultes des deux Centres de services scolaires sur notre territoire. Tournée très enrichissante qui nous a permis de discuter avec le personnel enseignant de la tâche, du suivi pédagogique, du concours d'écriture *Ma plus belle histoire*, du programme de bourses *Maman va à l'école* et des différentes réalités. Bref, nous avons fait de belles rencontres avec des enseignantes et des enseignants de cœur qui partagent leur passion d'enseignante ou d'enseignant avec une grande sincérité.

⇒ À la suite de cette tournée, vous avez reçu un sondage en ce qui a trait à votre tâche et au processus de consultation. Nous vous invitons à le remplir via ce lien si ce n'est pas déjà fait :

<https://forms.gle/MWshjeWX4eq4ugQKZ>. Votre apport est toujours fort important pour bien vous représenter.

Au plaisir de vous rencontrer à un autre moment, chers enseignantes et enseignants de l'éducation des adultes,

Natacha Blanchet

Bonne retraite Michel!

Cher Michel,

Tu as été d'abord enseignant à l'éducation des adultes de Charlevoix. Tu as été ensuite président de ton syndicat local de Charlevoix,

Un jour, tu as décidé de traverser le fleuve pour devenir conseiller en relations du travail pour notre organisation.

Finalement, bon an mal an, déjà 20 ans que le SEGP (CSQ) est au cœur de ta vie. Conscientieux et respectueux des enseignantes et enseignants, tu as eu à cœur la défense de leurs conditions de travail pendant toutes ces années.

Michel, ta grande expertise et tes connaissances du milieu laisseront un grand vide.

Sache que ton travail, ton professionnalisme et ton expertise ont permis à plusieurs enseignantes et enseignants d'avoir du réconfort, des réponses à leur dossier ainsi que des solutions à différentes problématiques. Que ce soit la retraite, l'EHDA, la formation professionnelle, la tâche (la fameuse tâche), les assurances, etc., tu avais les réponses ou tu les cherchais avec toujours un grand professionnalisme.

Sache que j'ai apprécié travailler à tes côtés et que tu m'as permis de mieux effectuer mon travail. Toujours tes conseils étaient sages et judicieux en prenant en compte le mieux-être de nos profs.

Je te souhaite, Michel, une belle retraite bien remplie avec ta famille et tes amis. Je suis convaincue que ton nouveau départ te plaira tout autant que ta vie au Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ).

Bonne retraite!

Natacha Blanchet

Le temps de la retraite est arrivé pour votre conseiller syndical

Après une dizaine d'années comme enseignant à l'éducation des adultes à La Malbaie, 4 ans comme président du Syndicat de l'enseignement de Charlevoix et 20 ans comme conseiller syndical au Grand-Portage, il est temps de passer à une autre étape, la retraite.

Je serai donc une personne retraitée à compter du 2 janvier 2023. Ce fut une décision difficile à prendre, car j'apprécie encore beaucoup ce travail.

Une décision difficile parce que je travaille avec une équipe extraordinaire au bureau.

Une décision difficile parce que je côtoie des représentantes et représentants syndicaux de grande qualité qui ont à cœur la profession enseignante.

Une décision très difficile parce que je parle chaque jour avec vous, enseignantes et enseignants membres du SEGP (CSQ) et que j'ai toujours senti une belle complicité et un grand respect de votre part.

Mon implication syndicale remonte à mes premières années dans l'enseignement et m'a vite appris que l'enseignement est une profession difficile et à haut risque pour la santé.

C'est ce qui m'a finalement mené à quitter l'enseignement pour me vouer à la défense et à la protection de la profession enseignante.

Je n'ai jamais regretté cette décision et j'ose espérer que j'aurai aidé un peu à l'amélioration des conditions de travail des enseignantes et enseignants.

Je dis un merci à l'équipe syndicale du SEGP (CSQ) sous la présidence de monsieur Gaston Guérette qui m'a donné ma chance et reçu comme un des leurs.

Je remercie sincèrement les membres du SEGP (CSQ), les personnes déléguées et les membres du conseil d'administration de leur grand respect et pour les relations amicales.

J'en profite aussi pour saluer nos vis-à-vis des Centres de services scolaires avec lesquels j'ai toujours réussi à garder de bonnes relations.

Mes cordiales salutations,

Michel Bergeron

Conseiller en relations du travail
michel.bergeron@segp.ca



Taux de cotisation au RREGOP et évaluation actuarielle

La dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2020 a permis de déterminer les taux de cotisation au RREGOP pour les 3 prochaines années. Il faut préciser que cette évaluation prend aussi en compte les résultats de l'année de 2021.

Les taux de cotisation subiront une baisse, car les résultats sont plutôt positifs par rapport au taux actuel qui est à 10,04 %. Voici les taux qui ont été déterminés : 9,69 % pour 2023, 9,39 % pour 2024 et 9,09 % pour 2025. La diminution du taux de cotisation est associée à des rendements supérieurs aux prévisions pour les années visées par l'évaluation actuarielle.

Les rendements suivants expliquent donc les résultats très positifs :

Années	Résultats attendus	Résultats réels
2019	6,2 %	10,4 %
2020	6,2 %	8,8 %
2021	6,2 %	12,7 %

Ces bons résultats permettent donc au RREGOP de dégager des surplus importants et d'avoir un coussin pour les mauvaises années. Par exemple, pour 2022, bien que les résultats ne soient pas connus, il y a de fortes chances qu'ils soient négatifs.

Michel Bergeron

Contenu des journées pédagogiques

Récemment, une enseignante nous a interpellé à savoir s'il est normal de recevoir, à moins de 48 heures, le contenu d'une journée pédagogique.

La réponse est non !

La clause 8-5.05 (2) prévoit que l'horaire et le contenu des journées pédagogiques doivent être connus 48 heures à l'avance.

Malgré ce délai, il ne faut pas que la direction omette de respecter les encadrements de la clause 8-1.09. Cette clause prévoit qu'il doit y avoir consultation au niveau de l'école selon les modalités prévues au chapitre 4 de l'entente locale pour le contenu des journées pédagogiques.

La clause 4-2.07 prévoit que la direction doit aviser 48 heures à l'avance qu'il y ait une consultation au comité consultatif école (CCÉ) ou à l'assemblée générale. Voici le déroulement pour une consultation :

1. La direction avise 48 heures à l'avance le CCÉ ou l'assemblée générale qu'elle mènera une consultation.
2. La direction présente les éléments de la consultation.
3. Le personnel enseignant pose des questions et émet des commentaires à la direction.
4. Après la rencontre de présentation de la

consultation, le personnel enseignant prend le temps d'analyser les éléments de la consultation.

5. Il tente de convenir d'une réponse à donner à la direction pour répondre à la consultation. La réponse doit être acheminée à la direction dans un délai raisonnable.
6. La personne déléguée achemine à la direction la réponse du personnel enseignant.
7. Finalement, la direction fournit sa réponse au personnel enseignant sur le contenu de la journée pédagogique.

Le délai pour connaître le contenu d'une journée pédagogique est donc bien plus de 48 heures si la direction respecte les encadrements de la convention collective.

Au sujet des 20 journées pédagogiques, il y en a 5 flottantes où la consultation doit se faire sur le contenu, mais aussi sur le moment. Il faut aussi se rappeler que le contenu de 10 % des rencontres collectives est déterminé par le personnel enseignant. Le contenu des autres journées pédagogiques est soumis à la consultation.

Michel Bergeron

Conseiller en relations du travail
michel.bergeron@segp.ca



Toute l'équipe du
SEGP (CSQ) et les
membres du conseil
d'administration
vous souhaitent de
très Joyeuses
fêtes et une heureuse
nouvelle année!

Offre de formation « Tout cela n'est pas dans ta tête » : l'impact de l'organisation du travail sur la santé mentale



Surcharge de travail, manque d'autonomie, faible reconnaissance, injustice, manque de soutien, harcèlement psychologique, insécurité d'emploi...

Pour qui ? Toutes les personnes intéressées par le sujet

Quand ? Le 18 janvier 2023

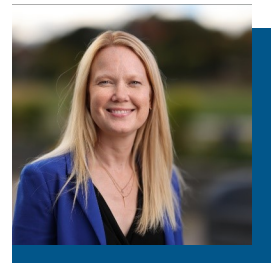
Deux options : Formation d'une demi-journée ou type conférence en soirée

Cette formation, d'une durée d'environ 2 h 30, se tiendra en virtuel ou en présentiel, selon le résultat du sondage envoyé par courriel précédemment.

Marcella Dubé

Conseillère en relations du travail

marcella.dube@segp.ca



Entente sur les griefs relative au paiement des jours fériés pour les suppléantes et suppléants occasionnels

En juillet dernier, la Fédération des Centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) et la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) ont convenu d'un règlement des griefs concernant la suppléance occasionnelle effectuée entre le 3 avril 2015 et le 31 mars 2020.

De ce fait, le 22 novembre dernier, une entente a été signée entre le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (CSS) et le Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ) relativement au paiement des indemnités applicables aux jours fériés pour le personnel à la suppléance occasionnelle. Cette entente prévoit une indemnité compensatrice équivalant à 2,5 % des gains obtenus comme suppléante ou suppléant occasionnel pour compenser les jours fériés. Cette entente couvre uniquement la période comprise entre le 3 avril 2015 et le 31 mars 2020. Pour le **CSS du Fleuve-et-des-Lacs**, les personnes concernées recevront l'indemnité à laquelle elles ont droit d'ici la période des fêtes.

En ce qui concerne le **Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup**, l'entente devrait être signée sous peu et les personnes concernées par le règlement devraient recevoir l'indemnité à laquelle elles ont droit d'ici la fin janvier 2023.

Pour les suppléantes et les suppléants occasionnels qui ne sont plus à l'emploi du CSS à la date en vigueur de l'entente, le CSS procédera au versement de l'indemnité prévue à partir des dernières coordonnées bancaires connues.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter votre Centre de services scolaire.

Marcella Dubé

Conseillère en relations du travail

marcella.dube@segp.ca

Concours L'Outil de travail quotidien 2023-2024

Depuis plusieurs années, le Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ) fait appel à ses membres pour illustrer les pages couvertures de *L'Outil de travail quotidien* qui est votre planificateur.

Cette année, nous désirons renouveler la formule. Nous avons pensé **lancer notre concours d'œuvres d'art auprès des élèves de secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle**. Nous demandons donc votre collaboration pour nous faire parvenir des œuvres de vos élèves qui pourraient être intéressantes comme première page de notre agenda ou pour la quatrième de couverture. Vous avez jusqu'au **mercredi 25 janvier 2023** pour nous faire parvenir, par courriel, l'œuvre photographiée ou numérisée de vos élèves que vous souhaitez proposer pour l'édition 2023-2024 du planificateur.

Les élèves gagnants du concours remporteront une carte-cadeau de 50 \$ dans un commerce local de leur choix. De plus, l'enseignante ou l'enseignant qui aura envoyé l'œuvre de son élève retenu recevra 25 \$ en carte-cadeau dans un commerce local également.

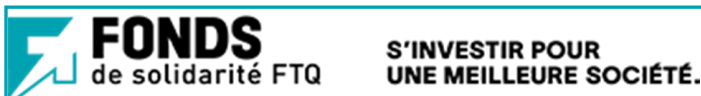
Faites parvenir vos œuvres à l'adresse suivante : segp@segp.ca.

Natacha Blanchet

Présidente

natacha.blanchet@segp.ca

Cotisation au Fonds de solidarité FTQ



Campagne REER+ 2022-2023

- Réalisez 30 % d'économies d'impôt additionnelles en plus de votre déduction REER
- Valeur de l'action au 31 mai 2022 : 52,61 \$
- Rendement annuel en 2021 : 13,6 %
- Rendement annuel au 21 mai 2022 : - 1,1 %
- Épargnez pour vos projets de vie
- Soutenez l'économie d'ici

Contactez votre responsable locale

Saviez-vous que le Fonds de solidarité FTQ a été créé à la suite de la crise économique du début des années 1980 ?

Depuis sa création en 1984, le Fonds a pour mission principale de contribuer à la croissance économique du Québec en créant, en maintenant ou en sauvant des emplois, en investissant dans des entreprises d'ici. Plus de 3 620 entreprises bénéficient des investissements du Fonds grâce à ses 748 371 épargnantes et épargnants.

Il est possible, à tout moment, de commencer à cotiser ou de réajuster votre cotisation existante. Tout le monde peut épargner avec le Fonds, que vous soyez employée ou employé à **temps plein**, à **contrat** ou en **suppléance**. L'épargne se fait par une retenue sur la paie, ce qui veut dire que lorsqu'il n'y a pas de salaire, il n'y a pas de retenue.

Pour information :

Nathalie Dionne

Responsable locale

ndionne21325@votreri.com

418 863-2590



Mandat à l'éducation préscolaire

Dans un premier temps, le mandat du préscolaire est de favoriser le développement global de l'enfant dans tous les domaines de développement.

- 1) En offrant un milieu de vie sécurisant, bienveillant et inclusif, qui :
 - Permet à l'enfant et à sa famille de se sentir acceptés et respectés;
 - Tient compte de la diversité et de la spécificité des enfants;
 - Permet aux enfants de relever des défis adaptés à leurs intérêts et à leurs besoins;
 - Doit être une responsabilité partagée.
- 2) En cultivant le plaisir d'explorer, de découvrir et d'apprendre en :
 - Étant actif [s'exprimer, choisir, créer, découvrir...];
 - Jouant;
 - Étant accueilli [écouté, valorisé, respecté...].
- 3) En mettant en place les bases de la scolarisation :
 - D'attitudes et de comportement [savoir-être];
 - De démarches et de stratégies [savoir-faire].

Enfin, le préscolaire doit permettre à l'enfant de réaliser des apprentissages, d'acquérir des connaissances et de réussir son parcours scolaire.

Le deuxième volet du mandat préscolaire est de mettre en œuvre des activités préventives.

- 1) En procurant des activités de prévention universelle pour :

- Offrir des activités spécifiques et continues à tous les enfants;
- Susciter l'intérêt des enfants pour certains apprentissages (le langage oral, la lecture, l'écriture, les mathématiques les sciences, les habiletés sociales et l'autorégulation...;

Ces activités de prévention universelle sont offertes par les différents partenaires (enseignantes et enseignants, orthopédagogues et même des partenaires externes).

- 2) En procurant des activités de prévention ciblées pour :

- Procurer des interventions spécifiques, différenciées et intensifiées (enfants plus vulnérables ou présentant certaines difficultés).

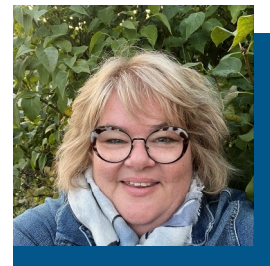
En aucun cas, nous n'avons un enseignement spécifique à faire de notions de français et de mathématiques. Notre mandat est d'éveiller nos petits lutins.

Pour en savoir plus :

<https://www.aepq.ca/>.

Patricia Gamache

Responsable du secteur préscolaire
au conseil d'administration



Capsule du comité sociopolitique

En cette rentrée parlementaire, nous vous invitons à visionner une capsule vidéo portant sur la réforme du mode de scrutin qui a des impacts dans nos régions et sur notre pouvoir politique en tant que citoyenne ou citoyen.

Lien pour le visionnement : <https://segp.ca/mon-syndicat/comites/sociopolitique/>. Ce sujet de l'heure est un dossier qui aura d'importants échos journalistiques dans les semaines à venir.

Pour le comité sociopolitique,

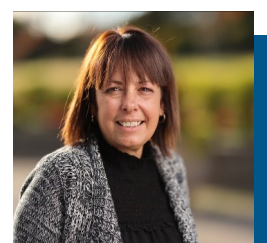
Lisa Fournier

Responsable du secteur de l'éducation
des adultes



Nancy Gagnon

Responsable du secteur de
l'adaptation scolaire



Nom du marchand	Description du rabais pour les membres*
Café de la Brûlerie 419, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup https://www.cafebrulerierdl.ca/	Rabais de 2 \$ À l'achat d'un sac de café de 500 grammes (Valide seulement au Café de la Brûlerie)
Camping chez Jean inc. 434-A, rue Principale, Saint-Antoine http://www.campingchezjean.com/	Rabais de 10 % avant le 8 juin 2023 Fin de semaine de rabais : promotion 2 nuitées à 60 \$ (plus les taxes applicables) pour les dates suivantes : ♦ 26 et 27 mai 2023 ♦ 8 et 9 septembre 2023
Casse-croûte Frais Délices 556, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup https://fraisdelices.com/	Rabais de 5 %
Chaussures Fillion 406, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup https://chaussuresfillion.ca/	Rabais de 15 % sur le prix régulier Pour les membres, les conjoint(e)s et enfants
Cubik Chaussures 198, boul. Hôtel-de-Ville, Rivière-du-Loup https://www.cubikchaussures.ca/	Rabais de 10 % Uniquement applicable sur les chaussures à prix régulier. Accessoires exclus.
Docteur Phone 615, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup https://www.docteurphone.shop/	Rabais de 15 % Sur les accessoires pour téléphones cellulaires : étuis de protection et verres trempés
Hôtel Universel 311, boul. de l'Hôtel-de-Ville, Rivière-du-Loup https://hoteluniverselrdl.com/	Rabais de 15 % Sauf sur les soins à l'UniverSpa Nordik
La Salopette et l'Aventurier 531, boul. Hébert, Saint-Pascal https://salopetteaventurier.com/	Rabais de 10 % Sur le prix régulier
Librairie du Portage 298, boul. Armand-Thériault, Rivière-du-Loup https://www.librairieduportage.com/	Rabais de 10 % Applicable sur les livres uniquement
Manoir Seignurial Fraser 32, rue Fraser, Rivière-du-Loup https://manoirfraser.com/	Rabais de 50 % Sur le prix d'entrée
Musée du Bas-Saint-Laurent 300, rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup https://www.mbsl.qc.ca/	Visite du Musée gratuite pour les membres
Poitras Meubles Design 290, boul. de l'Hôtel-de-Ville, Rivière-du-Loup https://www.poitrasm.com/	Rabais de 10 % Meubles et décoration seulement, non-applicable sur les électroménagers

* Pour profiter de ces rabais, vous devez présenter votre carte de membre du Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ). Si vous ne l'avez pas en main ou électronique, veuillez contacter Stéphanie Paradis, adjointe administrative au SEGP (CSQ), à stephanie.paradis@segp.ca ou si vous voulez recevoir le lien pour devenir membre de votre Syndicat.

La trousse AGIR ENSEMBLE!

La violence conjugale, c'est aussi notre affaire

Saviez-vous que, depuis le 6 octobre 2021, l'employeur doit, sur les lieux de travail, prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection de la travailleuse ou du travailleur exposé à une situation de violence physique ou psychologique, dont une situation de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel. Dès lors, la CSQ a élaboré une trousse qui vise essentiellement à donner les outils nécessaires pour soutenir les personnes vivant avec le problème et agir syndicalement afin de soutenir nos membres face à cet enjeu.

La trousse AGIR ENSEMBLE vous aidera à :

- Comprendre ce qu'est la violence conjugale;
- Comprendre le cycle et la spirale de la violence conjugale;
- Comprendre les défis des femmes vivant à la croisée des oppressions.

Mais comment fait-on pour reconnaître au travail les manifestations de la violence conjugale chez une collègue qui en est victime?

Les agresseurs n'ont pas de caractéristiques typiques. Ils peuvent paraître attentionnés et sympathiques et être appréciés des gens autour d'eux.

Certains comportements, de la part de la victime ou de l'agresseur, peuvent toutefois permettre à un employeur ou à des collègues de travail de déceler une situation de violence conjugale.

Voici quelques exemples :

- L'agresseur loge sans cesse des appels/la victime en reçoit ou en loge fréquemment;
- L'agresseur ou la victime demande de faire des appels lors des pauses;
- L'agresseur harcèle la victime à proximité de son lieu de travail;
- L'agresseur se présente sur les lieux de travail de la victime;
- L'agresseur communique avec les collègues ou l'employeur de la victime;
- L'agresseur détruit les outils et les documents de travail de la victime;
- L'agresseur agit de façon à isoler la victime;
- Le lieu de travail de la victime est vandalisé.

Obligations de l'employeur

Le cadre légal qui régit les entreprises au Québec prévoit pour les employeurs des obligations, dont celle d'octroyer aux victimes certains congés et de mettre en place des mesures visant à assurer la santé et la sécurité de l'ensemble du personnel.

Ce n'est pas tout de cerner le problème, encore faut-il sécuriser la victime ainsi que tout le personnel. Il est dans l'obligation des employeurs de mettre en place des mesures permettant non seulement d'assurer la sécurité de la victime et de ses collègues, mais aussi de la soutenir dans ses démarches pour quitter la relation.

Agir ensemble implique un engagement concret des employeurs à participer aux changements et à établir qu'en matière de violence conjugale, c'est tolérance zéro!

Finalement, en tant que membres de votre Syndicat, vous pouvez inviter l'employeur à comprendre l'importance d'en faire plus. Rappelez constamment à l'employeur son rôle, faites pression s'il ne respecte pas ses engagements.

Loi sur la santé et la sécurité du travail

°16 prendre les mesures pour assurer la protection du travailleur exposé sur les lieux de travail à une situation de violence physique ou psychologique, incluant la violence conjugale ou familiale.

Aux fins du paragraphe 16 du premier alinéa, dans le cas d'une situation de violence conjugale ou familiale, l'employeur est tenu de prendre les mesures lorsqu'il sait ou devrait raisonnablement savoir que le travailleur est exposé à cette violence.

Par l'adoption d'une position **proactive** à propos de cet enjeu, il est possible de faire une différence.

Pour que la violence cesse, il faut **agir ensemble**.

La violence conjugale, c'est aussi notre affaire!

Mettons-nous en action!

lacsq.org/violence-conjugale

Lisianne Ouellet

Responsable du comité de la condition des femmes

Source : Centrale des syndicats du Québec, trousse AGIR ENSEMBLE, 2022



Mouvement ACTES : œuvre collective

D'action en action, le futur en marche



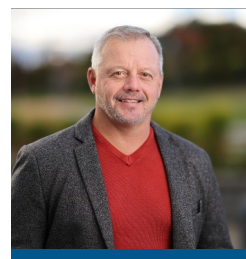
En prévision du 30^e anniversaire, participez à l'œuvre collective, dirigée par l'artiste Wartin Pantois, qui sera dévoilée le 4 mai 2023! Soumettez des photos de vos élèves ou encore de votre équipe de travail en action pour un monde plus écologique, solidaire, démocratique et pacifique. Vos photos seront intégrées à l'œuvre intitulée *D'action en action, le futur en marche!*

Vos contributions, sous forme de photos représentant des actions que vous avez réalisées, sont attendues **d'ici le 23 décembre 2022**. Soumettez vos photos en remplissant le formulaire disponible sur le site Internet du SEGP (CSQ) :

<https://segp.ca/dossiers/actes/>.

Pierre Gauvin

Responsable du comité local
ACTES



Réseau national du Mouvement ACTES

10 et 11 novembre 2022



De retour d'une session nationale fort intéressante, j'aimerais vous faire connaître quelques organismes ou plateformes qui pourraient, selon moi, vous épauler en tant que promoteur d'écocitoyenneté et d'ouverture aux autres.

- educonnexion.org

Ce site offre des ateliers divers qui proposent des outils et stratégies pour renforcer le pouvoir d'actions citoyennes, dont, entre autres :

Lutter contre l'impuissance et la résignation acquise

Des concepts et des outils simples y sont présentés pour amener les élèves et les individus à reprendre le pouvoir face à l'engagement social et à des situations comme les changements climatiques au lieu de s'avouer vaincus d'avance.

- classe-zen.ca

Cet autre site est offert par une psychologue et une

professeure de yoga où vous y retrouverez des capsules psychologiques de yoga et de méditation dirigées pour amener les enfants à être conscients de leur sentiment et de les outiller pour mieux se sentir.

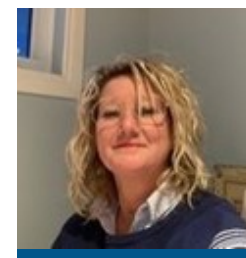
C'est un site très coloré, simple et accrocheur destiné à des enfants, voire des adolescents, de différents groupes d'âge.

En prime, vous aurez droit à un essai gratuit. Peut-être aurons-nous le plaisir de recevoir les fondatrices lors d'une session régionale ?

Sur ce, n'hésitez surtout pas à consulter ces deux adresses, car ce sont des outils éducatifs intéressants et innovateurs.

France Bélanger

Membre du comité local ACTES



Les groupes et la majuscule

On nous demande souvent si le nom de tel ou tel groupe s'écrit avec une majuscule ou non. Voici donc un rappel des règles qui s'appliquent selon l'Office québécois de la langue française (OQLF).

Bureau, comité et conseil

Les mots *bureau*, *comité* et *conseil* s'écrivent avec une minuscule initiale lorsqu'ils désignent un groupe de personnes se réunissant pour discuter et prendre des décisions. Ainsi on écrit : le *conseil général*, le *conseil général des négociations*, le *conseil exécutif*, le *comité de la condition des femmes*, le *comité des jeunes*, le *bureau exécutif*, etc.

Seul le nom des organismes à caractère unique dans un État, à l'échelle d'un gouvernement ou à l'échelle internationale, prend une majuscule (par exemple : le *Comité international olympique*, le *Conseil du statut de la femme*).

Congrès

Le terme *congrès* désignant une manifestation qui regroupe de nombreuses personnes prend une majuscule lorsqu'il s'agit du premier nom de la dénomination de cette manifestation. Ce nom peut contenir un adjectif numéral et être précédé d'un déterminant défini singulier (le, au, du) : le *43^e Congrès de la CSQ*, au *XXIII^e Congrès de la FEC-CSQ*, du *Congrès annuel de l'Association québécoise des troubles d'apprentissage*. La règle de la majuscule elliptique s'applique si le mot *congrès* est précédé d'un déterminant défini singulier (le *Congrès*, au *Congrès*, du *Congrès*). S'il est précédé d'un autre type de déterminant (démonstratif, indéfini, possessif) ou d'un adjectif autre que numéral, ce mot ne s'écrit pas avec une majuscule (*notre congrès*, le *prochain congrès*, *des congrès de la CSQ*, ce *XXIII^e congrès*).

Front commun

Tout comme *congrès*, le terme *front commun* prend une majuscule lorsqu'il désigne un groupe de personnes et qu'il est précédé d'un déterminant défini; sinon, il s'écrit avec une minuscule (par exemple : le *Front commun*, du *Front commun*, ce *front commun*, faire *front commun*).

Saviez-vous que...?

Toujours selon l'OQLF, un *tour d'écran* ou un *tour de table virtuel* désignent la partie d'une réunion en ligne où les participantes et participants peuvent prendre la parole à tour de rôle.

Source : Martine Lauzon, réviseure, CSQ

Pour bien employer le pronom « dont »

Le pronom dont « cache » toujours la préposition de. C'est une erreur de syntaxe d'écrire, par exemple, c'est de votre sœur dont je parle. Ici, il faut plutôt utiliser que : c'est de votre sœur que je parle. Le pronom dont est cependant nécessaire dans la phrase c'est la personne dont je t'ai parlé. Vous aider à vous y retrouver, voilà la raison d'être de l'article Le pronom relatif dont de la Banque de dépannage linguistique.

Source : OQLF - L'infolettre linguistique